

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2018 à 21 H

Présents : CAVAILLES Pascal, CHARBONNIER Joël, BARDOU Sébastien, FOLLIOT Philippe, CAMP Marie-Angélique, VATTIER Françoise, JOULIE Aymeric, BLANC Yvon, ROUCAIROL Nadine, BOUSQUET Christiane, CAMP Stéphanie, BASCOUL Jean François, MAZEL Sophie

Absent (s) :

Représenté(s) : ZENON Claude par BARDOU Sébastien
PAYRASTRE Bénédicte par BOUSQUET Christiane

Secrétaire de séance : CAMP Stéphanie

Monsieur Pascal CAVAILLES donne lecture d'un mot de remerciement de la part de la Famille MOLINIER pour toutes les marques de sympathie qu'elles ont reçues au moment du décès d'Yves.

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2018, il est validé et signé.

Monsieur Pascal CAVAILLES, Maire, ouvre la séance.

COMMISSION ADMINISTRATIVE GENERALE :

Vote de crédits supplémentaires – DM 2018 -001 AQUA BASE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Aquamonts Base de Loisirs de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60611	Eau et assainissement	1500.00	
60612	Energie – Electricité	1500.00	
60621	Combustibles	500.00	
60624	Produits de traitement	1500.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1000.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	1800.00	
6156	Maintenance	2000.00	
6288	Autres services extérieurs	1700.00	
63513	Autres impôts locaux	2020.00	
6522	Reversement excédent BA admin. au principal	-13520.00	
TOTAL		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires –DM 2018 – 009 BP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Principal de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2128 – 217	Autres agencements et aménagements	1740.00	
2313 – 222	Constructions	2300.00	
2313 – 218	Constructions	- 4040.00	
TOTAL		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires –DM 2018 – 004 AEP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget AEP de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
605	Achats d'eau	11035.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	- 1136.00	
704	Travaux		9899.00
	TOTAL	9899.00	9899.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

DOTATIONS DES EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX 2019 :

Demande subvention Etat DETR 2019 projet "Rénovation et mise en sécurité des vitraux de l'Eglise de Saint Pierre de Trivisy"

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation et de mise en sécurité des vitraux de l'Eglise de Saint Pierre de Trivisy.

Afin préserver le patrimoine de la Commune et plus particulièrement les vitraux de l'Eglise, il a été demandé un diagnostic sur ces vitraux, dont l'état peut être dangereux pour les personnes qui fréquentent ce lieux et nécessite une rénovation urgente.

Monsieur le Maire propose de solliciter les services de l'état dans le cadre d'une subvention Dotation des Equipement des Territoires Ruraux 2019, dans la catégorie d'investissement « mise en sécurité d'un établissement recevant du public » et propose le plan financement suivant :

Devis estimatifs des travaux :

TOTAL TTC : 121 305.97 €

TOTAL HT : 101 208.35 €

Plan de financement :

Subvention Etat DETR 2018 sollicitée à hauteur de 50 % 50 604.17 €

Part communale 70 701.80 €

Une rencontre avec Madame Sklaerenn IMBEAUD, artisan vitrier de Castres a été organisée pour faire un diagnostic des vitraux de l'église. Un architecte des bâtiments de France sera consulté pour monter un dossier afin de faire classer les peintures de l'église de St Pierre au titre des arts mobiliers. Monsieur Noël LASSERAN est l'artisan renommé du Gers. Une participation du diocèse va être possible. La vente du centre paroissial et du terrain de la paroisse de la Bardonnée.

Demande subvention Etat DETR 2019 projet "Réaménagement et mise aux normes de 15 chalets du Parc Résidentiel de la Base de Loisirs"

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réaménagement des 15 chalets du Parc Résidentiel de la Base de Loisirs » qu'il est nécessaire de réhabiliter.

Ces chalets datant pour les dix plus anciens de plus 22 ans (1997), dont l'un avec accessibilité handicapé n'est plus aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) et les cinq autres chalets datant de plus de 19 ans (2000), ont tous besoin d'un réaménagement intérieur complet. En effet, depuis leur installation, ils n'ont jamais bénéficié de travaux d'intérieur. Aussi, si nous souhaitons continuer à

proposer ces locations touristiques, dont les recettes sont d'une grande aide financière pour le développement touristique de notre Commune, nous devons réaliser ces travaux de réaménagement et de mise aux normes.

Monsieur le Maire propose de solliciter les services de l'état dans le cadre d'une subvention Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 2019, dans la catégorie d'investissement « favoriser le développement économique et touristique » et de nature « travaux d'aménagement touristique » et propose le plan financement suivant :

Devis estimatif des travaux :

TOTAL TTC : 230 702.40 €
TOTAL HT : 192 252.00 €

Plan de financement :

Subvention Etat DETR 2018	sollicitée à hauteur de 50 %	96 126.00 €
Part communale		134 576.40 €

Où ces exposés et après en avoir délibéré,

Le Conseil à l'unanimité approuve ces opérations, leurs plans de financements et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des services de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. et à signer toutes les pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, s'engage vis-à-vis de l'Etat :

A ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée

A ne pas commencer les travaux avant l'attribution officielle de la subvention sauf dérogation exceptionnelle accordée par l'Etat.

A commencer l'exécution des travaux dans un délai maximum de deux ans suivant la date de la décision de la subvention sous peine de suppression de plein droit de la dite subvention.

A inscrire dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention de l'Etat les crédits correspondants à la participation communale pour le financement du projet.

A informer l'Etat de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas et lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement du programme, la collectivité attributaire s'engage à renoncer, pour un montant équivalent aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée par l'Etat.

Demande de subvention Patrimoine communal auprès du Conseil Départemental, la Région et la DRAC pour la Restauration du « Drapeau tricolore Cœur sacré de Jésus » et choix du restaurateur

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la conservation du patrimoine communal et départemental, la mairie de Saint-Pierre-de-Trivisy a soumis, le 12 février 2016, une proposition de protection du drapeau tricolore « Cœur sacré de Jésus – L'espoir et salut de la France » daté de 1914/1918 à la Commission Départementale des Objets Mobiliers. Sur avis favorable de cette commission, ce drapeau a été inscrit, par arrêté préfectoral du 10 juin 2016, au titre des objets d'art et monuments historiques. Il apparaît que ce drapeau, retrouvé dans la sacristie de l'église de Notre-Dame de Tournadous, nécessite, pour sa bonne conservation, des travaux de dépoussiérage, consolidation et restauration. Dans cette perspective un devis a été demandé à Mme Nadège FRANCOIS, restauratrice diplômée de conservation-restauration de biens culturels, dont l'atelier est à Toulouse, 4 rue Pierre

Larousse. Le coût des travaux (suivant devis du 7 décembre 2018) s'élève à 4.641,50€ HT et 5.569,80€ TTC.

DELIBERATION DU CONSEIL, Au vu des pièces du dossier, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Trivisy admet qu'il convient de préserver cet objet du patrimoine communal et de prendre toute mesure utile pour sa conservation.

DECISION DU CONSEIL, Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1- d'entreprendre la restauration de cette œuvre d'art en 2019
 - 2 - de retenir la proposition de Mme FRANCOIS
- Sous réserve d'obtention des conditions de financement suivantes :

DEPARTEMENT	REGION	DRAC	COMMUNE	TOTAL HT
30%	20%	30%	20%	100%
1392	928	1392	929.50	4641,50

Le Conseil Municipal, qui **approuve à l'unanimité** cette décision et les modalités du projet, charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des subventions ci-dessus.

Modification du tableau d'évaluation des charges transférées 2018 - Attributions de compensation aux communes

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de délibérer sur l'approbation de la modification tableau d'évaluation des charges transférées par les Communes à la Communauté de Communes pour l'année 2018.

Il présente le tableau d'évaluation des charges transférées qui doit être modifié afin de régulariser les attributions de compensation des communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la Communauté par les Communes membres pour l'année 2018.

APPROUVE le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au nouveau tableau ci-annexé.

Modification des statuts de la Communauté de Communes

*Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2016 portant fusion des Communautés de Communes « Sidobre – Val d'Agout » et « Vals et plateaux des Monts de Lacaune »,
Vu le code général des collectivités territoriales,*

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de délibérer sur l'approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes « Sidobre Vals et Plateaux » ; il donne lecture de la proposition de rédaction des nouvelles compétences, dont la compétence Défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Pour se prononcer, les communes disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes « Sidobre Vals et Plateaux », conformément au texte annexé à la présente délibération.

COMMISSION COMPETENCES TRANSFEREES :

Tarifs Eau et Assainissement au 1er janvier 2019

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le prix de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2019.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le prix de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2019 et rappelle les tarifs :

Abonnement compteur	100 €
Tranche A de 0 à 20 m ³	1.70 €
Tranche B de 21 à 120 m ³	1.14 €
Tranche C + de 120 m ³	0.81 €
Assainissement pour les immeubles raccordés au réseau Collectif d'Assainissement	0.50 €/m ³

Le branchement (accès au réseau existant) tant pour les compteurs de particuliers que pour les compteurs agricoles est fixé à 500 €, les travaux étant à la charge de l'utilisateur.

Toute personne ne prenant pas un branchement au moment de l'extension du réseau, lorsqu'il fera sa demande d'accès au réseau aura à ce moment-là l'intégralité des frais de raccordement à sa charge.

Pour les compteurs agricoles, les intéressés n'auront pas à payer d'abonnement mais le prix du m³ d'eau consommée est fixé à 1,80 €.

Monsieur le Maire indique les taux des redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne applicables pour l'année 2019 sur la consommation d'eau :

-Redevance pollution domestique 0,33 €/m³ sur toute la consommation d'eau ;

-Redevance modernisation des réseaux de collecte 0.25 €/m3 applicable sur toute la consommation d'eau domestique pour les immeubles raccordés au réseau collectif d'assainissement. La consommation des branchements agricoles n'est pas concernée par ces redevances.

Révision des loyers au 1er janvier 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réviser les loyers des biens en location de la Commune (appartements et maisons) au 1^{er} janvier 2019. Conformément aux variations de l'indice du coût de la construction du 2^{ème} Trimestre 2018 publié par l'I.N.S.E.E, il est proposé une augmentation des loyers de 1.25 % au 1er janvier 2019.

Les appartements de la Résidence Sénégalais bénéficiant d'une convention, il n'y aura pas d'augmentation de loyer au 1er janvier 2019 pour ces derniers.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal le prix des loyers au 1er janvier 2019 :

- Appartement T 2 au rez-de-chaussée de la Résidence Sénégalais, loyer à 229,45 € par mois ;
- Appartement T3 du 1^{er} étage de la Résidence Sénégalais, loyer à 298,32 € par mois ;
- Appartement T3 du 2^{ème} étage de la Résidence Sénégalais, loyer à 305,25 € par mois ;
- Local commercial de la Résidence Sénégalais, loyer à 678.17 € par trimestre ;
- Maison Claires T4, n° 3 Chemin des sapins, loyer 510.05 € par mois ;
- Maison Claires T4, n°5 Chemin des sapins, loyer 510.05 € par mois ;
- Appartement T4, place Armand et Edmond Landes, loyer 306.03 € par mois ;
- Studio, place Armand et Edmond Landes, loyer 151.88 € par mois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve les tarifs des loyers au 1^{er} janvier 2019.

COMMISSION COMPETENCES TOURISME, COMMERCES ET ASSOCIATIONS :

Tarifs locations Chalets St Pierre au 1er janvier 2019 et commercialisés par la SARL Les Campéoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des locations des chalets, commercialisés par la SARL Les Campéoles, avec entrées à l'Espace Aquamonts et une heure pour six personnes au Centre de Bien Etre, à partir du 1^{er} janvier 2019.

Très haute saison :

Du 03/08/2019 au 24/08/2019	Semaine	640 €
	5 nuits	515 €
	4 nuits	430 €
	3 nuits	345 €
	2 nuits	260 €
	1 nuit	175 €

Haute saison :

Du 06/07/2019 au 03/08/2019	Semaine	580 €
	5 nuits	470 €
	4 nuits	390 €
	3 nuits	310 €
	2 nuits	230 €
	1 nuit	150 €

Moyenne saison :

Du 24/08/2019 au 31/08/2019	Semaine	510 €
	5 nuits	410 €
	4 nuits	340 €
	3 nuits	270 €
	2 nuits	200 €

	1 nuit	130 €
<u>Basse saison*</u>		
Du 01/01/2019 au 06/07/2019	Semaine	310 €
Du 31/08/2019 au 31/12/2019	5 nuits	275 €
	4 nuits	235 €
	3 nuits	195 €
	2 nuits	155 €
	1 nuit	115 €

***Forfait chauffage obligatoire 30 € la semaine ou 5 € la nuit pour les périodes : janvier, février, mars, avril et octobre, novembre, décembre.**

Le Conseil Municipal délibère et approuve par 13 voix pour et 2 abstentions cette proposition de tarifs pour l'année 2019

Mise en place d'une caution et d'un tarif ménage pour les locations de la Base de Loisirs :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un tarif caution pour le ménage et un tarif ménage, afin de pouvoir le proposer lors des locations de la Base de Loisirs. Cela permettra, pour les personnes qui le souhaitent de faire faire le ménage et de notre côté si la location n'est pas rendue propre, d'avoir une garantie par la caution.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise en place d'un tarif caution à 80 € et un tarif ménage à 40 € par location.

Tarifs Base de Loisirs 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs de la Base de Loisirs pour la saison 2019 :

MINI-GOLF	Le parcours	2 €
TENNIS	L'heure	5 €
	Carte mensuelle	30 €
	Carte annuelle adulte	38 €
	Carte annuelle enfants	25 €
	Accompagnant	2.50 €
SERVICES :	Vestiaire	0.50 €
	Machine à laver	4 €
	Sèche-linge	4 €
	Location kit draps	(la paire Grand) 13 € (la paire Petit) 12 €
	Vente kit draps jetables	(la paire Grand) 7 € (la paire Petit) 5 €
	Location frigo	Semaine 25 € journée 5 €
	Location Micro-onde	Semaine 25 € journée 5 €

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité cette proposition de tarifs de la Base de Loisirs pour 2019.

Tarifs espace Aquamonts 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs d'entrée à l'Espace Aquamonts pour la saison 2019 et propose la suppression des tarifs groupe.

AQUAMONTS Adultes	4 €
Enfant (6-13 ans)	3 €
Carte Adultes	24 €
Carte Enfant (6-13 ans)	18 €
Carte Loisirs (6-13 ans)	10 €
(enfants des Communes de St Pierre de Trivisy et d'Arifat)	

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité cette proposition de tarifs d'entrée à l'Espace Aquamonts pour la saison 2019.

Tarifs camping 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs camping pour l'année 2019, ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre 2019.

<u>EMPLACEMENT TENTE, CARAVANE par jour</u>	Haute Saison	Basse Saison
Compris : accès piscine, mini-golf, tennis, vtt		
Emplacement + Electricité + 2 Personnes	21.00 €	17.00 €
Enfant supplémentaire (6-13 ans)	4.00 €	3.00 €
Adulte supplémentaire	5.00 €	4.00 €
Chien	4.00 €	4.00 €
<u>GARAGE MORT UNIQUEMENT Hors Saison, par mois</u>	150.00 €	
<u>FRAIS DE DOSSIER</u> 5 €		

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité cette proposition de tarifs du camping pour la saison 2019.

COMMISSION SOCIALE, SCOLAIRE ET CULTURE :

Résultat questionnaire garderie ALSH :

La Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux signe tous les 4 ans avec la CAF du Tarn et la MSA Midi-Pyrénées-Nord un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ). Le CEJ est établi à partir d'un diagnostic qui définit les actions pouvant-être menées pendant les 4 prochaines années.

Dans ce cadre, l'enquête porte sur les besoins des parents en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) intercommunal. Elle concerne les familles des communes de Lacaze, Le Masnau-Massugiès, Saint-Pierre-de-Trivisy, Saint-Salvi-de-Carcavès, et Vabre.

Les réponses permettront de proposer un fonctionnement de l'ALSH en fonction des **attentes des parents et de développer le service existant si besoin.**

En début d'année scolaire, les parents ont reçu un courrier annonçant l'éventualité de la fermeture de l'ALSH le mercredi en période périscolaire. Des parents ont exprimé leurs inquiétudes à ce sujet.

Courrier transmis par la directrice de l'ALSH, dû à sa crainte du petit effectif accueilli lors des mercredis périscolaires (effectif < ou = à 5 enfants les mercredis sans école / actuellement ouverture uniquement en matinée).

Les élus ont exprimé également leur inquiétude concernant la possibilité d'une telle décision :

- Les parents devront se tourner vers d'autres modes de garde en dehors de la commune ayant pour conséquence le départ de quelques enfants scolarisés à l'école de Saint Pierre de Trivisy.
- Ces départs pourraient avoir une forte conséquence sur l'attractivité du village et engendrer la fermeture possible d'une classe.

Retour Enquête ALSH intercommunal : Quelle solution à apporter pour répondre aux éventuelles nouvelles attentes des familles (semaine des 4 jours) ?

Globalement l'enquête fait sortir un bon niveau de satisfaction, une volonté de maintenir les services de l'ALSH et l'importance de proposer un accueil adapté en s'appuyant sur les attentes des familles (si besoin).

-Présentation du bilan de l'enquête concernant les attentes des familles pour l'ALSH de Saint-Pierre-de-Trivisy

Sur 100 questionnaires distribués sur la Commune utilisatrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, 25 familles ont répondu. Le résultat de l'analyse est basé sur le nombre de familles et aurait été plus clair en comptabilisant le nombre d'enfants par famille.

Des questions demeurent :

ALSH ouvert actuellement les mercredis matins : les parents sont-ils dans l'obligation de trouver d'autres solutions de modes de garde à la journée ?

Les parents trouvent-ils d'autres solutions de modes de garde à la journée pour permettre à leurs enfants de pratiquer une activité sportive, culturelle les mercredis après-midi ?

Ecole Numérique Innovante et Ruralité :

Marie ARNAL Directrice de l'école a proposé de déposer un dossier de candidature auprès de la DSDEN pour prétendre à l'octroi de tablettes numériques en vue de changer les ordinateurs portables vieillissants.

Le groupe « La Poste Numérique » est venu présenter des tablettes idéales pour le fonctionnement des classes cycle 2 et cycle 3 de l'école de St Pierre de Trivisy.

Le dossier de candidature a fait l'objet d'une 1^{ère} sélection au niveau local. Il reste à obtenir la validation de l'académie pour confirmer officiellement la dotation qui va permettre de faire cet achat et d'équiper les classes de nouveaux outils pédagogiques.

QUESTIONS DIVERSES :

LEGS des 3 Rouville :

Un rendez-vous chez le Notaire de Réalmont en présence de Monsieur Xavier DE ROUVILLE fils du donateur défunt, Monsieur FABRE Jean-Marie Président de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux, Monsieur FOLLINOT Philippe, Conseiller Municipal de Saint Pierre de Trivisy, Député du Tarn et Monsieur DELBOS Olivier Directeur Général Adjoint de la CCSVP a eu lieu. Il en résulte qu'il est compliqué de revoir le legs qui est trop précis et avec trop de contraintes.

Une prochaine réunion est prévue vers le 15 janvier avec le Notaire afin de voir les conditions exactes pour l'élaboration du projet du Roc des 3 Rouville.

Mise en place de numérotation des maisons des lieux-dits :

Dans le cadre de l'évolution des tournées effectuées par les services de la Poste, il est demandé d'effectuer un travail sur une éventuelle numérotation des maisons d'habitations dans chaque lieu-dit.

Bulletin de Fin d'année :

Les bulletins sont presque finalisés. Chacun pourra venir récupérer sa tournée afin de commencer la distribution.

Vœux à la population :

Cette année les vœux seront le 13 janvier dans les locaux de l'office du Tourisme. Chacun pourra bénéficier de l'exposition encore mise en place sur les poilus de St Pierre de Trivisy.

Quant au pot de l'amitié, il sera servi dans la salle des associations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45.